



LIAISONS SYNDICALES

SNUipp FSU 02

LIAISONS SYNDICALES

Bulletin départemental du SNUipp-Aisne - I.P.N.S.
n° CPPAP: 0420S 07305 - n° ISSN: 1253 - 9066
Directeur de publication : Hélène Sampaio Lopes
Trimestriel Octobre/Novembre/Décembre 2017
n° 142 prix: 0,6 €

Edita

Chères collègues, chers collègues,

Le retour de la journée de carence pour les fonctionnaires s'annonce pour le 1er janvier 2018. Encore un moyen de stigmatiser les fonctionnaires qui auraient eu le privilège de ne pas avoir de journée de carence alors que le secteur privé en a trois... Rappelons que les organismes de prévoyance ou les entreprises elles-mêmes couvrent souvent la perte salariale et que les « micro-absences » contre lesquelles le gouvernement veut lutter risquent de se transformer en épuisement professionnel et entraîner des arrêts plus longs. Mais là encore, c'est surtout notre éthique qui est remise en cause et c'est bien là que le bât blesse : combien d'enseignants se rendent à l'école alors qu'ils sont malades par crainte de ne pas être remplacés? On est quand même bien loin du fonctionnaire qui s'arrête pour un oui ou pour un non. **Le SNUipp-FSU exige le retrait pur et simple de cette journée de carence qui a par ailleurs déjà montré sa totale inefficacité.**

Les permutations informatisées viennent de se terminer. **Le SNUipp-FSU se montre très inquiet quant aux peu de possibilités des collègues de quitter le département.** Il est encore plus soucieux de voir que le peu d'attractivité du département amène le DASEN à refuser les exéats, les disponibilités, les temps partiels... Les situations familiales qui en découlent sont dramatiques et le SNUipp-FSU n'a de cesse de les dénoncer auprès du directeur académique.

Diminuer les effectifs des classes, c'est une revendication du SNUipp-FSU donc il ne peut que se réjouir de la mise en place de CP à 12 en REP+. Malheureusement, cela s'est fait à moyens constants, au détriment des plus de maîtres que de classes et des moyens de remplacement. Avec l'annonce de la mise en place de CP à 12 en REP et de CE1 à 12 en REP+, le SNUipp-FSU se montre très inquiet pour la carte scolaire, les moyens supplémentaires alloués étant très insuffisants. En effet, la mise en place des CP à 12 concernait 14 écoles de REP+ (28 postes étaient à créer). Les REP, c'est 54 écoles... alors, au détriment de quels postes va se faire cette mise en place? Les autres plus de maîtres que de classes? Les RASED? Les moyens de remplacement? Des augmentations d'effectifs dans les autres classes? Là encore, le SNUipp-FSU sera présent pour défendre une école qui se donne les moyens de faire réussir ses élèves : des effectifs réduits pour toutes les classes, des moyens de remplacement à hauteur des besoins, des RASED complets et des enseignants supplémentaires permettant le travail d'équipe.

Le SNUipp-FSU est le syndicat majoritaire des enseignants du premier degré : **plus nous serons unis, plus nous serons forts alors n'hésitez plus, soutenez-nous, syndiquez-vous au SNUipp-FSU!**

Hélène SAMPAIO LOPES - Secrétaire départementale

CHAUNY CDIS



Déposé le jeudi 14 décembre 2017

*Les journées
de formation syndicale
du SNUipp-FSU,
c'est par ici!*

Se syndiquer au SNUipp-FSU

Sommaire

- Page 1 : édito
- Page 2 : retour sur le stage PPCR du lundi 27 novembre
- Page 3 et 4 : les stages du SNUipp-FSU
- Page 5 : ça va mieux en le disant: les humeurs d'un CPC
- Page 6 : les réunions d'information syndicales: venir est indispensable!
- Page 7 : c'est décidé, cette année, je me syndique!
- Page 8 : se syndiquer

Retour sur... le stage PPCR du lundi 27 novembre

Plus de 150 collègues ont assisté au stage PPCR et perspectives de carrière du SNUipp-FSU!

De nombreuses interrogations sur le PPCR ont été éludées grâce à Luce DESSEAUX, membre du secteur administratif du SNUipp-FSU national.

Le SNUipp-FSU a obtenu une CAPD promotions le vendredi 15 décembre 2017 qui va permettre de déterminer quels sont les 30 % de collègues qui avanceront un an plus rapidement du 6ème au 7ème échelon et du 8ème au 9ème échelon en 2017/2018. Rappelons bien sûr que le SNUipp-FSU est opposé à cette mesure : les collègues devraient tous passer au rythme le plus rapide et pas seulement les 30% les plus « méritants »... La note a parfaitement montré qu'elle était extrêmement inéquitable car selon le département, la circonscription voire même pire encore le sexe, les écarts étaient conséquents.



La partie « perspectives de carrière » animée par l'équipe du SNUipp-FSU de l'Aisne

Le SNUipp-FSU se montre donc satisfait de sa disparition avec le PPCR mais regrette le maintien d'un avancement différent selon l'appréciation donnée à ces deux échelons et lors du passage à la hors-classe. Le combat n'est donc vraiment pas terminé : le gel du point d'indice annoncé, le retour de la journée de carence, l'harmonisation du régime de retraites entre secteur public et privé viennent s'ajouter à ces points négatifs du PPCR.

Le SNUipp-FSU avait néanmoins voté pour le PPCR car c'était une des rares avancées dans notre carrière proposée depuis longtemps : disparition de la note, gain relativement conséquent sur la carrière, harmonisation de la durée de carrière pour tous, transforma-

tion d'une partie de l'ISAE en points d'indice, ce qui est bénéfique pour la pension de retraite... Mais cela est bien sûr insuffisant! Le SNUipp-FSU demande la suppression des avancements accélérés, une augmentation significative du quota de la hors-classe?



La partie **perspectives de carrière** a elle aussi remporté un vif succès: se spécialiser dans l'ASH, préparer le CAFIPEMF, partir enseigner dans le second degré ou à l'étranger, se reconvertir dans d'autres ministères de la fonction publique ou dans le secteur privé, demander un congé de formation professionnelle... Autant de thèmes abordés qui ont suscité une vive attention des collègues et de nombreuses questions. Le SNUipp-FSU tient à disposition des collègues de très nombreux documents sur la formation CAPPEI, les différents postes accessibles, des témoignages de collègues.

N'hésitez pas à contacter les délégués syndicaux du SNUipp-FSU de l'Aisne ! Ils se tiennent à votre disposition pour toute information. Leur expérience et leur présence dans les différentes commissions vous assurent d'informations réalistes et récentes.



Des collègues nombreux et attentifs à Luce DESSEAUX, spécialiste du PPCR au SNUipp-FSU national

Les stages du SNUipp-FSU: une journée de formation

Nouveau ! Les stages « actualités syndicales »

Echanger sur le métier, la carrière, l'école, évoquer les difficultés du terrain et les solutions à apporter, construire ensemble les revendications... Ces stages ont pour objectif d'informer sur toutes les nouveautés et de pouvoir échanger pour construire l'avenir.

Lundi 22 janvier 2018 à partir de 9 heures à la salle du 11 bis rue de Fère à **Château-Thierry**

Jeudi 25 janvier 2018 à partir de 9 heures à la salle de la halte fluviale à **Soissons**

Lundi 7 mai 2018 à partir de 9 heures à l'école maternelle, rue du Tordoir à **Origny Sainte-Benoîte**

Vendredi 11 mai 2018 à partir de 9 heures à la salle de Dojo de **Guise**

Stage « reprendre la main sur le métier »

vendredi 16 février de 9h00 à 16h00 à l'ESPE de Laon

thèmes abordés :

- temps de travail : obligations de service, APC...
- la direction d'école : tâches administratives, temps de décharges...
- Mesures de rentrée : CP/CE1 dédoublés, plus de maître que de classe, évaluations CP...

Stage HSCT le 11 mai : Souffrance au travail : subir/agir ?

vendredi 11 mai de 9h00 à 16h00 à Tergnier - salle Jean Zay

thèmes abordés : A partir d'exemples concrets, quelles sont les démarches possibles, les outils existants et quelles revendications pour travailler dans de bonnes conditions.

Stage « retraites, retraités, retraitables »



Mardi 20 février de 9h00 à 16h00 à l'ESPE de Laon

Avec la présence de **Olivier Kosc** secrétaire national du SNUipp FSU en charge de ce dossier

thèmes abordés :

- Les réformes des retraites : quelques éléments historiques
- Le système actuel pour les fonctionnaires
- Retraite additionnelle de la Fonction Publique
- Le système actuel pour les salariés du privé
- Régimes par comptes notionnels, par points (éléments de programme Emmanuel MACRON)
- Régime complémentaire ARRCO/AGIRC
- Quelques éléments à déconstruire
- Les conséquences pour les fonctionnaires.

En avant-première !

Le SNUipp-FSU aura le plaisir d'accueillir **Liliane SPRENGER-CHAROLLES**, directrice de recherche émérite du CNRS au Laboratoire de Psychologie Cognitive pour **un stage sur l'apprentissage de la lecture** début juin (date précise début janvier).

Cette experte nous apportera tous les éclairages de la recherche sur ce thème d'actualité brûlant... **Surveillez le site du SNUipp-FSU, les inscriptions risquant d'être très nombreuses!**

Comment participer? Regardez vite au verso!

Les stages du SNUipp-FSU: comment participer?

Les stages du SNUipp sont ouverts à tous : Syndiqués, non syndiqués, tout enseignant qui le souhaite

Pour venir au stage il vous suffit de :

Renvoyer le **modèle de lettre** au DASEN sous couvert de votre I.E.N **au moins 1 mois à l'avance**

Renvoyer le **bulletin d'inscription** au SNU

Chaque enseignant peut participer à 12 jours de stage formation syndicale par an.

Participer à un stage syndical ne vous empêchera pas de participer à trois 1/2 journées d'info syndicales cette année scolaire.

*Le SNUipp FSU Aisne rappelle que **seul le Directeur Académique (DASEN) peut refuser par écrit la participation à un stage syndical.** En aucun cas un appel téléphonique de la secrétaire de votre circonscription par exemple n'a de valeur. Décret n° 84-474 du 15 juin 1984 article 3 : La demande de congé [de formation syndicale] doit être faite par écrit au moins 1 mois à l'avance. **A défaut de réponse expresse au plus tard le quinzième jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé.***

Recopiez cette lettre et modifiez-la en fonction de votre situation,

et renvoyez-là 1 mois au plus tard avant la date du stage

Retrouvez une version numérique à compléter sur le site du Snuipp-FSu 02

NOM PRENOM

Fonction - Poste

Ecole

A Monsieur le DASEN de l'Aisne

S/c de Madame-Monsieur l'Inspectrice-eur de l'Education nationale

De la circonscription

Monsieur le Directeur Académique,

Conformément aux dispositions de la loi n°84/16 du 11/01/1984 (art.34 alinéa 7), portant sur le statut général des fonctionnaires définissant des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le (indiquez la date) pour participer à un stage de formation syndicale qui se déroulera à (indiquez le lieu)

Il est organisé par la section de l'Aisne du SNUipp sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au JO du 05/02/1993).

Bulletin d'inscription

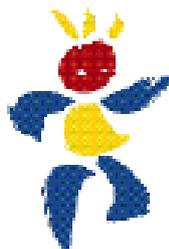
A renvoyer au SNUipp-FSU—4, rue Pierre Proudhon - 02700 Tergnier ou à compléter sur le site du SNUipp-FSU 02.

NOM: Prénom:

Adresse:

email: Téléphone:

Je souhaite m'inscrire au stage (thème).....
du (date)..... à (lieu).....



Lors de la CAPD de rentrée, le SNUipp a interpellé le DASEN à propos du recrutement des conseillers pédagogiques dans notre département.

En effet, et ce depuis quelques années, ce recrutement est particulièrement opaque : pas d'exigence de CAFIPEMF, pour certains un entretien devant une commission, pour d'autres pas.

La réponse du DASEN a été de dire le poste de conseiller pédagogique est un poste « très particulier » et que « le CAFIPEMF n'est pas prioritaire dans le choix du recrutement » comme pour tout poste d'« encadrant ».

Alors, loyal comme je suis, je suis allé vérifier dans la circulaire qui définit les missions du conseiller pédagogique.

Et là, quelle surprise, je n'ai trouvé nulle part cette idée de « poste très particulier » et encore moins d'« encadrant » :

Le conseiller pédagogique est un enseignant du premier degré dont l'expertise pédagogique dans tous les domaines d'enseignement de l'école primaire est reconnue et validée par le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF).

Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.

Ou alors on n'a pas la même définition de « l'expertise pédagogique » qui serait un savant mélange de tableau Excel, de m@gistère et de docilité ?

Ou alors devenir CPC ou CPD n'est qu'un tremplin pour devenir « encadrant » ?

Je reste dubitatif...

Deuxième sujet qui m'agace : les évaluations CP.

Avec tout le travail qu'on a mené avec les collègues de maternelle sur une évaluation bienveillante, construite sur l'observation des élèves, en évitant au maximum les situations « papier-crayon », Bim ! Circulez y'a rien à voir ! Oubliez tout on évalue en début de CP.

Je préfère laisser la parole à **Dominique Bucheton et Viviane Youx** de l'Association française pour l'enseignement du français (morceaux choisis) :

Un mépris profond des enseignants, inspecteurs, conseillers pédagogiques.

Obtempérez, il n'y a rien à discuter, à penser, à préparer, on a déjà tout prévu. Des évaluations en début de CP, pourquoi pas ? Mais les enseignants à bac+5 ne sont-ils pas capables, après deux semaines d'observation des élèves, dans leur classe ou en collectif d'établissement, de monter un système d'évaluation ajusté à la population de leur école, et ce en concertation avec leurs collègues de maternelle ? Ne sont-ils pas capables de trouver des dispositifs ludiques qui rendent une évaluation moins inquiétante à cet âge, et qui permettent d'engager une relation pédagogique sereine et confiante avec les élèves et les familles ? Une véritable évaluation positive. Ces évaluations diagnostiques de CP, avancées sous un prétexte pseudoscientifique comme « bienveillantes » pour les élèves, renvoient de facto les enseignants de maternelle à la responsabilité des difficultés des élèves : ils n'avaient qu'à appliquer la bonne méthode !

Un mépris total de l'institution scolaire, des textes qui régissent ses programmes.

L'attaque est perfide face au programme du cycle 1 : en cibler et mettre en exergue quelques points dénie la validité d'ensemble d'un programme récent, appliqué depuis la rentrée 2015. Les enjeux de la maternelle en matière d'apprentissages, dit le texte officiel, sont de faire entrer les élèves dans la culture de l'écrit, la diversité de ses usages, de leur faire comprendre et travailler aussi la diversité des pratiques langagières orales de communication, notamment celles nécessaires aux apprentissages et bien sûr les faire entrer doucement dans les dimensions techniques du principe alphabétique mais non dans l'apprentissage systématique des relations entre formes orales

et écrites. C'est pourtant cette dimension qui est principalement évaluée. L'oral, qui tient une place si importante dans le texte officiel, est réduit à de dérisoires mais difficiles questions de vocabulaire ou à la compréhension d'une histoire pour le moins complexe. Les tâches d'écriture ne demandent pas d'exprimer une pensée même en bricolant avec ce qu'on sait, mais de copier. On aurait pu au moins demander aux élèves d'écrire leur prénom pour vérifier le geste graphique de l'écriture cursive ! Quelque chose que la plupart savent réussir ! Et qui leur accorderait une reconnaissance de leur identité.

(...)

Vous avez dit : « Pour l'école de la confiance », Monsieur le Ministre ?

Que cherche le ministre de l'Éducation ?

Le corps enseignant est assigné à des tâches imposées (cf. les évaluations), soumis à des décrets (quid des programmes officiels ?), déstabilisé et divisé par des déclarations trompeuses. Peu à peu sont gommées les appellations par cycles, l'approche curriculaire et globale des programmes. Mis au pas, le corps enseignant et son encadrement accepteront bientôt sans s'en apercevoir les accommodements rétrogrades présentés comme des réformes par un petit clan d'affidés !

(...)

Que propose le ministre ?

La question de l'évaluation au CP est emblématique de ses conceptions pédagogiques. Il s'agit de trier les élèves et de les faire bachoter à partir d'un panel réduit de micro-compétences. Celles-ci ne sont ni prédictives ni suffisantes pour mener à bien les apprentissages du lire-écrire-parler (toute la littérature scientifique internationale ne cesse de démontrer l'ampleur des paramètres et compétences qui entrent en jeu dans les apprentissages du lire-écrire). En lieu et place, on laisse entendre qu'il suffirait de faire des gammes d'exercices d'entraînements intensifs pour « combler les lacunes » ; on peut parier que les outils de remédiation sont déjà en préparation ! Différencier en donnant des tâches plus faciles aux élèves en difficulté, etc. On connaît cette musique négative et stigmatisante. Elle n'a rien résolu depuis cinquante ans.

Résister, pour les élèves !

Alors, il nous faut résister, défendre les acquis de la culture professionnelle et ses valeurs. Notre rôle est de faire penser les élèves en les confrontant à des tâches d'enseignement qui leur ouvrent l'envie de lire et d'écrire, les aider dans des tâches audacieuses, s'appuyer positivement sur l'hétérogénéité des élèves.

Oui, il nous faut résister aux atteintes insidieuses contre les principes démocratiques sur lesquels l'institution scolaire est ancrée.

Troisième sujet qui m'agace : les évaluations PIRLS et la réaction du ministre :

Cette enquête internationale montre que la France décroche nettement du groupe des pays de l'OCDE en ce qui concerne les compétences en lecture des écoliers de CM1. Les élèves déchiffrent, sont capables de retrouver des informations mais ont du mal à comprendre un texte.

Cette enquête contredit les propos stériles du ministre sur l'apprentissage de la lecture.

Elle montre également que les enseignants français bénéficient de moins de formation continue et qu'ils sont découragés, rejoignant ainsi la déclaration du SNUipp lors de la dernière CAPD.

Face à ce constat, la réponse du ministre reprend tous les poncifs sur l'école : la dictée quotidienne et les manuels de lecture, la remise en cause de la liberté pédagogique et l'exclusion d'un pan important de la recherche pédagogique.

Allons-nous vers une réécriture des programmes et un retour vers des pratiques qui ont la preuve de leur inefficacité ?

Vous avez encore une fois tout faux monsieur le ministre...

**Pierre-André Jacquet
Château-Thierry**

Les Réunions d'Informations Syndicales : venir est indispensable !

1/2 journée d'informations syndicales : les premières dates

1 - C'est un droit. L'arrêté du 29/08/2014 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique (donc l'éducation nationale) prévoit explicitement ces réunions. Il prévoit 3 ½ journées par an dans les écoles. Les enseignants ont droit de participer à une 1/2 journée sur le temps présence élèves et 2 en dehors de présence élèves par an. C'est l'occasion de nous rencontrer, d'échanger nos points de vue (tous les sujets sans exception peuvent être abordés), **alors n'hésitez pas, venez.**

2 - Qui peut participer ? Tous les enseignant(e)s

3 - Est-ce qu'on est payé ? Cette ½ journée n'est pas une grève. *Elle est donc rémunérée.*

4 - Qui doit-on prévenir ? Vous informerez votre IEN. Le SNUipp a informé le DASEN des dates, heures et lieux. **Nous vous fournirons une attestation de présence.**

5 - Sur quel temps dois-je comptabiliser ces heures ? Aucun si cette 1/2 journée est sur temps de présence élèves sinon sur les 108h ou de la journée de solidarité.

Les « midis » du SNUipp-FSU 02

Vous désirez que les délégués du SNUipp-FSU de l'Aisne viennent vous informer, vous et vos collègues, dans votre école? C'est tout à fait possible et déductible des 108 heures annuelles (comme les RIS). Il suffit de nous appeler au 03.23.38.09.84 ou d'envoyer un mail à snu02@snuipp.fr et nous venons à la date qui vous convient sur la pause méridienne. A très bientôt!



Bohain en Vermandois

Judi 12 avril 2018—à partir de 16h30
école maternelle Alavoine - rue Robert Sauret

Chauny

Mardi 22 mai à 16h15
école du centre

Fresnoy le Grand

Judi 1er février 2018—à partir de 16h30
Ecole élémentaire Vatin

Le Nouvion en Thiérache

Judi 25 janvier 2018 à partir de 16h30
Ecole élémentaire Lavisse

Origny Sainte Benoîte

Judi 25 mars 2018 à partir de 16h30
Ecole maternelle—rue du Tordoir

Saint-Quentin

Mercredi 31 janvier 2018 de 9h00 à 12h00
Espace Matisse—salle 3- 3, rue Théophile Gautier

Mercredi 31 janvier 2018 de 13h30 à 16h30
Espace Matisse—salle 3- 3, rue Théophile Gautier

Sains Richaumont

Mercredi 24 janvier 2018 de 9h00 à 12h00
Ecole de Sains

Mercredi 13 juin 2018 de 9h00 à 12h00
Ecole de Sains

Soissons

Mercredi 24 janvier 2018 de 9h00 à 12h00
Collège Lamartine

Tergnier

Mardi 16 janvier 2018 à 16h00
école Decarpigny Quessy centre

Mercredi 17 janvier 2018 de 9 heures à 12H00
salle Carnégie, Tergnier

Mercredi 9 mai 2018 de 9h00 à 12h00
salle Carnégie, Tergnier

Villers-Cotterêts

Mardi 9 janvier 2018—à partir de 12H00
Ecole de Gandelu

Lundi 19 février 2018 - à partir de 11H30
Ecole de Moncond'huy

Dans le souci d'être au plus proche de vos attentes, les délégués du personnel vous proposent certaines dates assez éloignées mais en fonction de l'actualité et des instances, certaines dates et lieux sont susceptibles de modification, n'hésitez pas à consulter le site du SNUipp-FSU .

C'est décidé, cette année, je me syndique!

Se syndiquer, c'est défendre l'école et les valeurs du SNUipp-FSU mais c'est aussi être informé(e) en priorité...

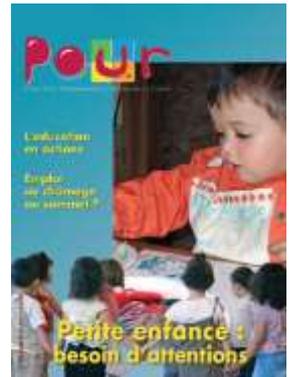
Le SNUipp-FSU de l'Aisne envoie les SMS sur les promotions, le mouvement, les mutations en priorité aux syndiqués mais bien sûr, il défend TOUS les collègues, syndiqués ou non.

La presse syndicale que vous recevez à votre domicile:

Fenêtres sur cours :
la revue nationale du
SNUipp-FSU



POUR :
la revue nationale de
la FSU



Liaisons syndicales:
La revue départementale
Du SNUipp-FSU 02

FSU02:
La revue départemen-
tale de la FSU 02

Les sites qui vous renseignent:

Le site national
du SNUipp-FSU
www.snuipp.fr



Site national
de la FSU :
www.fsu.fr



Le site départemental du
SNUipp-FSU de
l'Aisne:
<http://02.snuipp.fr/>

Des lettres électroniques pour rester informé (e) :

La lettre nationale du SNUipp-FSU



La lettre départementale du
SNUipp-FSU02

SE SYNDIQUER, C'EST
UTILE

Se syndiquer ?
Une vraie bonne idée

POUR MON MÉTIER
POUR MOI
POUR L'ÉCOLE



<https://adheres.snuipp.fr>

Page n°7

